

Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012)

2010/0242(COD) - 06/12/2010

Les ministres ont adopté une **orientation générale** sur un projet de décision déclarant 2012 "Année européenne du vieillissement actif" (voir *doc. Conseil* [16511/10](#)), dans l'attente de l'adoption de l'avis du Parlement européen en première lecture.

Le projet de décision vise à renforcer la solidarité entre les générations en faisant mieux prendre conscience de la contribution des personnes âgées à la société et en appliquant des mesures innovantes permettant de mobiliser le potentiel de la population croissante des personnes âgées de plus de 50 ans. Ce projet vise à stimuler le débat et à développer l'apprentissage mutuel entre les États membres afin de promouvoir des politiques de vieillissement actif, et il offre un cadre d'actions concrètes de façon à permettre aux États membres et aux parties prenantes d'élaborer des stratégies par l'organisation d'activités spécifiques.